Cultivons ensemble notre excellence

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE CORRÈZE

Immeuble Consulaire de Puy Pinçon - Service formation
19000 TULLE - Tél. 05 55 21 54 60 - formation@correze.chambagri.fr

N/Réf MP
Tulle, le 30/10/2019

FORMATION

Durée : 1 jour

Améliorer mon approche gustative de mes vins (1/2)

22 novembre de 9 h 00– 12 h 30 (prochaine ½ journée le 5/12)

Lieu : Salle de réunion – Chambre d'Agriculture
9 rue Jules Bouchet – ZI Cana Ouest – 19100 BRIVE LA GAILLARDE

Objectif général

Être capable de parler et de valoriser son vin
Etre capable déguster les vins et décrire les vins d'autres régions viticoles

Programme (Contenus)

- Consolider les bases de la dégustation
- Développer ses capacités d'analyses organoleptiques
- Employer les mots exacts pour parler du vin et de ses caractéristiques
- Connaître les caractéristiques des vins de l'aire de production en Corrèze

Intervenants (*)

> Marion POMPIER, conseillère spécialisée viticulture, Chambre d'Agriculture de la Corrèze

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques, échanges avec les stagiaires, mise en pratique

Informations et inscription

Public visé : Viticulteurs
Pré requis pour suivre cette formation : connaître les bases de la dégustation
Formation gratuite. Programme détaillé et conditions générales au verso
Une attestation de suivi de stage vous sera délivrée à l'issue de la formation
Responsable de ce stage – Marion POMPIER
Inscription Martine SERRE – Tél : 05 55 86 32 33

ENGAGEMENT DE SERVICE
vivea

Service formation

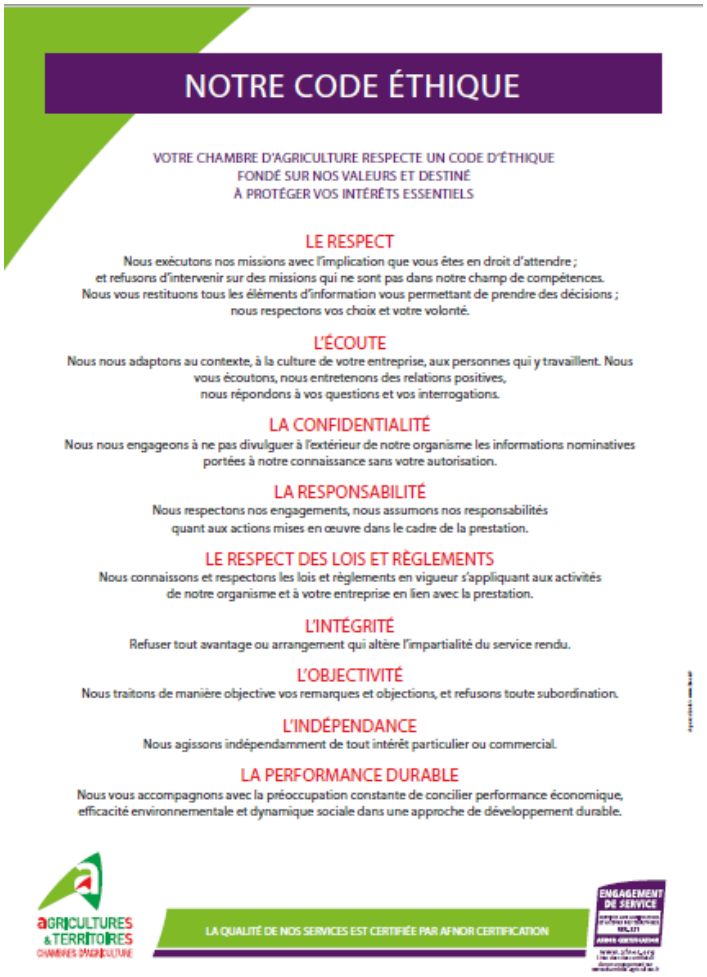

Des formations utiles, organisées près de chez vous

Une formation vous intéresse : comment y participer ?

L'inscription est obligatoire. Pour vous inscrire :

. Contacter le service Formation au 05 55 21 54 60 ou votre antenne locale

. Parlez-en à votre conseiller de la Chambre d'Agriculture ou au conseiller responsable de la formation

Les programmes détaillés et les conditions générales peuvent être demandés sur simple demande auprès de Gladys FROMENTIN (Bureau Tulle - 05 55 21 54 60)

Une attestation de suivi vous sera délivrée à l'issue de la formation.

Financez votre formation

Pour les agriculteurs

Ces formations peuvent être financées par VIVEA (Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant).

Pour les futurs installés

Pour bénéficier d'une prise en charge par VIVEA, les formations doivent correspondre à des compétences prescrites dans le Plan de Professionnalisation Personnalisé. Dans le cas contraire, nous contacter.

Autres renseignements sur www.vivea.fr (télécharger l'application « smartphone »).

Allégez vos frais de formation

Pour les chefs d'exploitation imposés au Bénéfice Réel

Le crédit d'impôt est calculé à partir de la valeur du SMIC horaire en vigueur l'année en cours. L'aide est limitée à 40 heures par an et par exploitation

Pour les chefs d'exploitation non-imposés, le crédit d'impôt est un remboursement par le Trésor Public d'un montant fixe par jour de formation (environ 67 €)

Prenez un remplaçant sur votre exploitation

Contactez le Service de remplacement de la Corrèze

au 05 55 21 54 53

Demandez votre remplacement et bénéficiez d'une prise en charge de 70 € par jour (financement CASDAR), dans la limite des disponibilités financières et sous réserve de la disponibilité des agents de remplacement. L'agent de remplacement doit intervenir sur l'exploitation dans un délai maximum de trois mois après la date de la formation.

Renseignement :

Gladys FROMENTIN, assistante, 05 55 21 54 60

Isabelle DANNAY, assistante 05 55 46 78 46

formation@correze.chambagri.fr

Chambre d'Agriculture de la Corrèze – Immeuble Consulaire Puy Pinçon – 19000 TULLE

(*) des modifications sont possibles : le nom des intervenants, des formateurs, dates et le lieu sont donnés à titre indicatif. Les personnes apportant leur témoignage ne sont pas systématiquement mentionnées dans la mesure où elles ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Un programme détaillé est envoyé à chaque participant avant son entrée en formation (cf.I.5)